

Ouverture musée

le 8 juin 2021
Venez le découvrir

4 Le Mot du Maire

Actions de la municipalité

5 Le bâtiment - L'urbanisme

6 La voirie - Dépôt sauvage, cela devient un fléau !

7 Le budget

Informations diverses

8-11 La transformation de la forêt

12-13 L'installation du réseau de communications par la fibre

14 Restez connecté avec votre mairie - Du nouveau pour vos locations

15 Vaccination Covid19 - Des nouvelles de notre marché

Vie locale

16 Le foot - le comité des fêtes

17 Tarot sud challenge - Saintonge Boisée Vivante

18 Association Sportive et Culturelle de Clérac

19 Teurlay Environnement Théâtre

Culture et loisirs

20-21 Bibliothèque

22 Musée, saison 2021

23-25 Ecole

26 Culture Cultures

27 Les 12h de balade de la CDCHS

28-30 Les familles de Clérac

31 L'oranger du Mexique

32 C'est la saison du melon dans tous ses états !

Vie pratique

33 Etat civil - Recensement militaire

34 Informations utiles



Photo gagnante
du concours photo



Directeur de publication : Michel QUOD

Rédacteur en chef : Dominique MAUREL

Mise en page : Adeline MIMAUD

Impression : Imprimerie ROBERT

N° dépôt légal : 962

Chères Cléracaises, Chers Cléracais,

J'espère réellement que cet éditorial sera le dernier évoquant la Covid-19 et ses conséquences. A défaut d'un retour rapide à la « Vie normale » la vaccination et le respect des conditions sanitaires nous permettent d'envisager un été plus agréable.

Dans cette attente, jusqu'à ce jour, les protocoles ordonnés et la vigilance ont permis de maintenir ouvertes la mairie et l'agence postale, les agents communaux ont poursuivi leurs activités tout comme la municipalité qui travaille sans relâche sur les dossiers en cours.

Comme vous le lirez dans les pages suivantes, le budget communal a pu être voté en respectant les mesures barrières. C'est le premier budget de cette équipe municipale dans un contexte sanitaire, économique et social très particulier. Vous en trouverez tous les détails en feuilletant les pages de ce bulletin. Cependant, je tiens à vous informer que cette année encore les taux d'imposition communaux ne seront pas augmentés. Par ailleurs, sachez que notre situation financière saine nous permet d'envisager l'avenir sereinement avec des marges de manœuvre confortables.

Notre village ne reste pas inactif. En ce début d'année l'ensemble des 30 lots du lotissement « La Rente » sont réservées, sans même parler des projets de rénovations d'autres maisons appartenant à la commune.

Cerise sur le gâteau, l'ouverture d'une classe est programmée pour démarrer la rentrée scolaire. La salle informatique laissera place à cette classe supplémentaire. Afin d'assurer les différentes tâches administratives du directeur de l'école, il a été décidé la mise en place d'une construction modulaire de type « Algéco » à l'entrée de la cour durant les travaux de réhabilitation des anciens garages qui seront transformés pour ce nouveau projet.

Autre moment fort de ce mois de juin : les élections départementales et régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin prochains. Les conseillers départementaux et régionaux sont nos meilleurs atouts pour la défense des intérêts de la commune et de notre territoire. Toutes les précautions seront prises pour vous accueillir en toute sécurité.

Enfin, dès la fin de cet épisode, nous serons prêts, en coordination avec les Associations, pour rebondir et retrouver les différentes festivités que vous appréciez depuis plusieurs années.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette édition qui, je l'espère, verra l'assouplissement des contraintes sanitaires et le retour à une vie sociale tant espérée.

Bien cordialement,

Michel QUOD



Ecole

Une salle de motricité, décidée au précédent conseil municipal fait l'objet d'un appel à projet auprès de deux cabinets d'architectes. Le cabinet Solight de Chevanceaux a été retenu.

La climatisation a été installée dans la cuisine de l'école.

Logements communaux

Des devis de réfection de la maison qu'occupait depuis plus de 30 ans Mme Cloutou, rue de l'Ancienne Forge ont été sollicités afin de la rénover entièrement. Les entreprises sont retenues. Le montant estimé des travaux est de 52 524.65 € HT.

La maison qu'occupait Mme Caille, rue des Ecoles, est également libérée suite à son déménagement. Des travaux de rafraîchissement sont à y faire et les entreprises sont maintenant retenues. Le montant estimé des travaux est de 23 456.42 € HT.

Des subventions ont été sollicitées auprès du Département à hauteur de 20 % pour ces deux dossiers.

L'acte de vente de la maison qu'occupait autrefois Monsieur Milesi, rue de l'Ancienne Forge est en passe d'être signé. Un bornage a été effectué autour, afin d'aménager un passage derrière le mur de l'école.



Maison rue de l'ancienne forge



Hôtel

Commerce

La transformation de l'hôtel actée par le conseil municipal est en phase d'étude, le cabinet d'architecte a envoyé l'estimatif de travaux d'un montant de 40 000.00 € HT. Des subventions ont été sollicitées auprès de différents partenaires : l'Etat (45 %) et le Département (20 %). La consultation des entreprises est en cours. Le couple de restaurateurs - hôteliers a quitté l'appartement au dessus pour s'installer dans la longère en face.

La boulangerie a été raccordée au réseau d'assainissement communal.

La climatisation de l'épicerie a été remplacée dans le courant du mois de mars.

Le volet roulant défectueux des ateliers municipaux va être changé dans le courant de l'année 2021.

Cimetière

L'acte d'achat du terrain destiné à l'aménagement de **la quatrième extension du cimetière** va être signé dans le courant du mois de juin.

Le terrain situé face au cimetière appartenant à RFF sera acquis dans le courant de l'année 2021 en vue d'y aménager un parking.

Le **columbarium** vient d'être enrichi de 7 places.



Etang les prés de Réaux

Les pourtours de l'étang ont été sécurisés par l'élagage des branches mortes des peupliers et la coupe des vergnes vermoulus.

Par ailleurs, un **panneau indicateur** des services disponibles et des règles à respecter a été installé à l'entrée de **l'aire de stationnement**.

Le **panneau lumineux** a été réinstallé devant la maison des associations.

Voirie

Des travaux de voirie ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

* **Réparation du pont** endommagé par les intempéries de cet hiver sur la route du Canton des Fourchettes à Vérines au niveau de la route de Château

* **Extension de récupération** des eaux de pluie à Vérines

* Pose d'un **abri-bus** à Genêt

On attend **les travaux de remblais** commandés du chemin qui mène de Grand-Village au Château de Caillères.



Stade

Le terrain de football vient d'être sablé.

Tous les 2 à 3 ans, cette opération généralement réalisée après un décompactage ou une aération vise à améliorer les qualités de la pelouse du stade de football.

Le décompactage permet d'assouplir le sol et d'améliorer la circulation de l'eau, de l'air et de favoriser l'enracinement.

Dépôt de sauvage, cela devient un fléau !!!

Les employés ont évacué deux décharges sauvages sur la route du Pas-Blanc à Landry. Ce genre d'acte devient un véritable fléau de plus en plus fréquent !!!

Les dépôts illégaux de déchets constituent une nuisance très importante pour la collectivité. Ils ont des effets directs tant sur la qualité de vie des concitoyens (par la dégradation des paysages et du cadre de vie) que sur l'environnement et la santé publique (pollution des sols et des cours d'eaux, multiplication des gîtes larvaires responsables de la propagation des épidémies).

Que dit la loi ?

Selon l'article L2212-2-1 du code des collectivités territoriales et l'article L 541-3 du code de l'environnement, le Maire détient le pouvoir de police en cas de dépôt sauvage dans sa commune pour assurer l'élimination des déchets.



Toute personne ou toute association peut dénoncer au Maire un dépôt sauvage de déchets et lui demander de mettre en demeure le responsable de les évacuer et de les éliminer conformément à la réglementation sous un délai raisonnable.

Les articles R. 632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'**amende** allant de 68 € à 1500 € les **dépôts** de déchets.

La solution ?

Chaque personne est acteur et responsable de son environnement. Si vous constatez ce type d'acte d'incivilité, vous êtes invités à le signaler à la mairie ou au service de gendarmerie avec autant d'éléments possibles (identification du lieu, de la personne ou du véhicule).

Pour mémoire, il existe sur la commune une déchèterie afin d'y déposer tout type de déchets. **Ce service est mis à votre disposition de façon gratuite.**

Désormais, un badge d'accès vous sera demandé à l'entrée de la déchèterie à compter du 05/07/2021. Si vous ne le possédez pas encore, rapprochez-vous de la mairie pour en faire la demande.

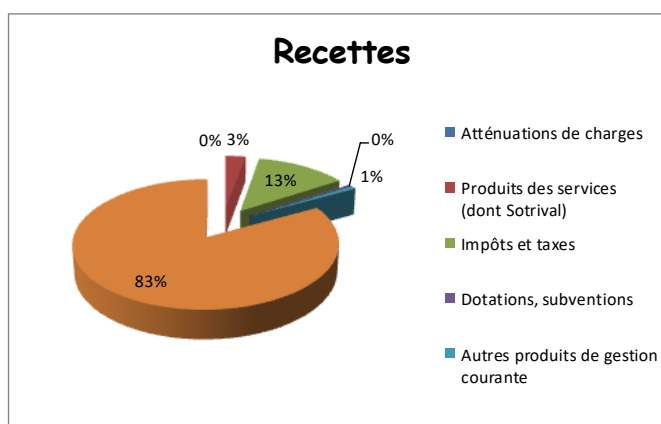
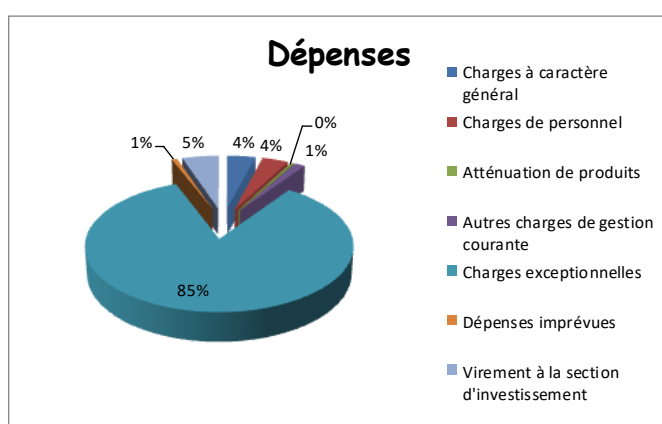
Le Budget

Le budget est un acte important dans la vie d'une commune, il détermine les axes principaux de décisions. Le budget a été voté le 05 mars dernier. La commune a une santé financière très saine malgré les fortes diminutions des dotations de l'Etat. Par ailleurs, l'endettement communal est désormais inexistant. Le conseil a décidé, comme les années précédentes, de maintenir les taux communaux de 2020, toute augmentation de l'imposition ne pourra donc résulter que d'augmentations autres telles les taux départementaux, régionaux ou intercommunaux et/ou d'augmentation de la base taxable. A savoir : le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) communal a vu son taux augmenté du fait de l'intégration de la part départementale.

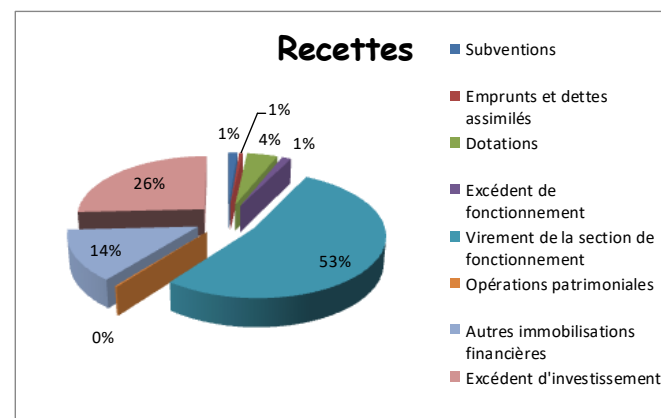
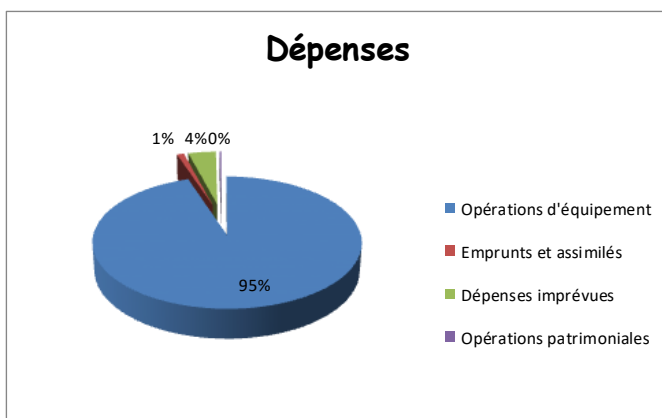


Le budget est obligatoirement voté en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Section de fonctionnement : 11 887 904.21 €



Section d'investissement : 1 151 000.00 €



La fiscalité

La part départementale de la taxe foncière bâtie est transférée sur la part communale (+21.50%), la commune n'a pas réalisé d'augmentation de l'imposition.

Taxe	Taux (%)	Produits attendus (€)
Foncier bâti	30,62	933 603
Foncier non bâti	38,42	17 289
CFE	15,63	480 935

La transformation de la forêt

Depuis début janvier 2021, nous avons déjà enregistré une quinzaine de demandes d'ouvertures d'exploitation de la forêt sur le territoire de notre commune, essentiellement de la part de trois entreprises. Ce phénomène a pris naissance il y a quelque temps, les cours du bois étant en augmentation depuis 3 ans ; ces derniers n'ayant pratiquement pas évolué depuis les années 1970.

La demande émane de 3 filières, les traditionnelles bois d'œuvre et pâte à papier (voir la SIF à St Martin d'Ary et SMURFIT à Facture) et une troisième, le broyage, les rebuts et sciures destinés au chauffage ; lequel chauffage se divisant lui-même en chauffage industriel et chauffage domestique. Le bois et les déchets destinés au chauffage domestique sont séchés puis compressés pour être transformés en granulés ou en bûches tandis que celui destiné au chauffage industriel est directement déchiqueté en bord de parcelle sous forme de copeaux (plaquettes) et envoyé dans les centrales de chauffe par camions-benne. La spécificité du broyat est que tout est utilitaire sans distinction d'essence, l'approvisionnement en circuit court étant privilégié.



Ensemble tracteur et broyeur



Paysage après une coupe à blanc pour broyage à Clérac

Dans le cas de l'exploitation pour la biomasse, on peut passer brutalement d'une belle forêt diversifiée à un terrain strictement nu (sur lequel ne reste plus aucune végétation), les riverains se retrouvant du jour au lendemain face à un désert ! Un émoi général et même une hostilité à l'égard des exploitants commencent à poindre.

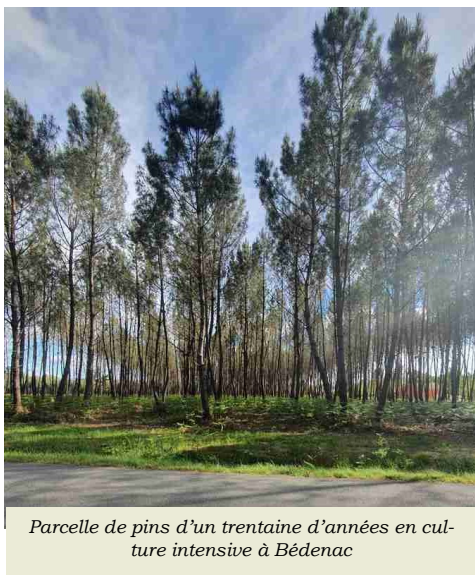
Le premier évènement qui a brutalement changé les paysages, c'est la tempête de fin décembre 1999. Les propriétaires avaient alors bénéficié de subventions d'État pour d'abord débayer les chablis et ensuite reboiser.

Mais ce n'était que pour réintroduire du résineux avec condition de ne pas laisser plus de 25 % des feuillus qui avaient échappé à la catastrophe dans la parcelle subventionnée. Déjà, le retour vers la forêt d'antan était compromis.

La majeure partie de ces reboisements s'étant produits entre 2001 et 2008, les premières éclaircies arrivant une quinzaine d'années plus tard, nous sommes actuellement en pleine phase de récoltes. La forêt dans ce cas-là n'est pas détruite mais au contraire menée dans une optique de croissance rapide avec objectif d'une coupe définitive au bout de 40 ans. Attendons-nous donc à voir à nouveau de totales éclaircies vers les années 2040 sans feuillus résiduels cette fois-ci, car ils n'auront été que très peu naturellement régénérés.



La forêt début année 2000



Parcelle de pins d'un trentaine d'années en culture intensive à Bédénac



Reboisement en pins, courant année 2020 à Verdillon – Clérac

Mais pourquoi ce besoin subi de bois ? Les forêts deviennent-elles le charbon d'hier ?

Un document politique des Nations unies, établi dans le cadre du Protocole de Kyoto de 1997, inclut l'énergie produite par la biomasse forestière comme carbone neutre. L'industrie de la biomasse forestière s'étend donc dans le monde entier, gagnant rapidement en taille, en revenu et en influence politique, et ce, en dépit des mises en garde des écologistes forestiers et des climatologues.

Depuis une décennie, les experts forestiers soutiennent que l'industrie de la biomasse bénéficie d'un défaut du protocole de Kyoto de 1997, qui a classé la combustion de la biomasse forestière comme une source d'énergie renouvelable zéro carbone, équivalente au solaire ou à l'éolien.



Drax, centrale de biomasse au Royaume-Uni



L'usine de biomasse forestière d'Enviva à Northampton, en Caroline du Nord

Lorsque l'industrie de la biomasse met en avant les granulés de bois, les gens s'imaginent souvent que ce produit est consommé dans de petits poêles domestiques ou quelques chaudières collectives. La réalité est tout autre : la combustion industrielle de granulés de bois pour produire de l'électricité est une pratique de bien plus grande envergure.

Des effets collatéraux inattendus pointent, la pénurie de bois d'œuvre se ressent, à savoir que la demande en bois est mondiale et que les marchés habituels sont déséquilibrés.

Cela se répercute jusqu'à nos petites entreprises en bâtiment locales.

La plantation de pins maritimes, qui n'est pas une essence naturelle ici, fut entreprise sous le second empire faisant suite à une lande désolée car au 18ème siècle, la forêt de la Double avait été exploitée intensivement pour les chantiers navals de l'Atlantique.

Cela n'empêche qu'au contraire de maintenant, cette forêt s'était reconstituée en deux étages. Les pins dominants en densité faible, en hauteur et le taillis de feuillus en dessous, pouvant bénéficier de la lumière.

À l'époque du protocole de Kyoto de 1997, le raisonnement était le suivant : le carbone libéré lors de la combustion de granulés de bois serait compensé par le fait de replanter de nouveaux arbres ; un argument en partie vrai, mais qui s'accompagne d'une énorme restriction. Les études ont montré que la neutralité carbone, si suffisamment de nouveaux arbres sont replantés pour remplacer ceux qui sont transformés en granulés, prend de 50 à 100 ans, un délai bien trop long au vu de l'allure folle à laquelle progresse le changement climatique. Les Nations Unies ont elles-mêmes fait remarquer que nous n'avions que dix ans pour réduire drastiquement nos émissions sans quoi nous ferons face à des impacts catastrophiques sur le plan du réchauffement .



Piles de rondins à Amgu, en Sibérie



Une forêt diversifiée à Clérac

La razzia de la forêt (suite)

D'autres essences considérées comme non rentables économiquement se sont naturellement implantées après l'abandon progressif de la polyculture dès les années cinquante.

Le pin n'était donc pas seul dans le paysage, les divers chênes « nouasseux » et gélifs (comme on dit ici), peu « intéressants » pour la menuiserie ou la tonnellerie, les ormes victimes de la graphiose il y a plus de 30 ans, les châtaigniers (frêdes en charentais) pas bons pour faire des piquets de vigne, malheureusement en état de dépérissement, les quelques platanes également malades et puis toutes les espèces endémiques telles que les hêtres, les vergnes (aulnes), charmes, les tilleuls, les frênes, les bouleaux, les peupliers, les acacias (robiniers) etc... avaient trouvé leur utilité dans le bois de chauffage et quelque bois d'œuvre. Raisonnablement et durablement exploités, ils nous avaient offert des paysages magnifiques.



Forêt à Clérac



Châtaigniers malades

Parler « d'utilité » est bien évidemment dans le sens économique du terme car comme pour toute nature, il n'y a rien d'inutile. Chaque espèce aide l'autre dans son interaction avec le restant de la faune et de la flore. Les forêts monospécifiques sont plus fragiles face aux aléas climatiques et aux risques de pullulation d'espèces invasives ou déprédatrices (champignons, insectes, notamment la chenille processionnaire du pin).

Chacun s'aperçoit de la diminution d'espèces d'oiseaux, de végétaux, de petits animaux terrestres et aquatiques...

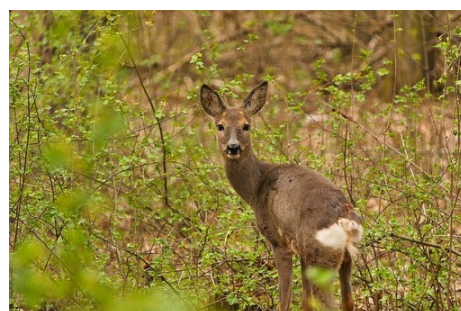
On sait qu'une barrière de feuillus offre un meilleur barrage à l'incendie, qu'elle coupe le vent et qu'elle évite l'effet d'avalanche en cas de tempête.

Cette forêt, celle dont nous avons la nostalgie, avait été entretenue par les résiniers qui l'avaient sillonnée pin par pin toute la première moitié du 20ème siècle. Les vaches, que les agriculteurs y mettaient à paître et dans laquelle ils y fauchaient la litière pour le bétail, l'avaient également façonnée.

On laissait croître les pins pour qu'ils produisent plus de résine et les propriétaires préféraient voir un arbre sur pied que de le couper, c'était leur « Carnet de Caisse d'Epargne ».

Quand bien même y aurait-il maintenant une volonté forte de re diversification des essences, la question de quoi mettre en place se pose. Le chêne pédonculé demandant beaucoup d'eau, n'a plus d'avenir avec l'évolution du climat ; il faut se tourner vers d'autres variétés de chênes. Le chêne rouge semble être une alternative immédiate mais pas forcément approprié à nos terrains pour résister aux tempêtes ; le châtaignier à condition de trouver des solutions à leur maladie etc...

Actuellement la régénération naturelle en taillis de chêne est extrêmement compromise par les chevreuils en trop grand nombre qui broutent systématiquement les repousses, c'est un véritable fléau écologique !



Un chevreuil (partout !)

La razzia de la forêt (suite)



Plantation d'une parcelle de pins fin 2020 à Verdillon - Clérac



Plantation d'un chêne sessile de 30 cm avec sa protection contre les chevreuils en janvier 2021

La reforestation en feuillus en moindre densité, serait de 4 à 5 fois plus onéreuse. Prenons par exemple le chêne sessile. L'implantation d'une tige revient à 3,70 € avec plan, piquet, tuteur et grille de protection. Il n'y a guère des revenus intermédiaires et la récolte finale ne serait qu'au bout d'une centaine d'années... C'est pourquoi, quand bien même certains terrains pourraient s'y prêter, les propriétaires ne sont guère enclins à investir.

Il existe malgré tout, un plan de relance de l'état qui subventionne certains projets à 60% s'ils sont jugés valables.



Plantation de chênes sessiles mélangés à une plantation de pins en janvier 2021 à Verdillon - Clérac

Mais comment tenir compte de tous les intérêts ?

Respecter ceux des propriétaires qui doivent trouver leur motivation économique, ceux des chasseurs et des cueilleurs désirant conserver leurs « ressources », ceux des promeneurs et randonneurs espérant retrouver les beaux attraits de la forêt et tout simplement ceux des habi-

Question : la forêt domaniale du cordon littoral atlantique ressemblant fortement à la nôtre, gérée par l'ONF, est-elle plus diversifiée ?

Ils pensent que la forêt de résineux est la seule pouvant s'installer dans des zones où les conditions sont trop extrêmes pour les forêts de feuillus ou mixtes. La monoculture de résineux amène la podzolisation du sol, c'est-à-dire une stérilisation de la couche arable de la croute par le lessivage systématique des substances nutritives qui s'y trouvent.

Dans la nature, la forêt de résineux offre un couvert qui permet, quand le climat est favorable, l'établissement de feuillus acidophiles (une forêt mixte s'installe). C'est pour cela que l'on appelle aussi les résineux des arbres pionniers. Or, contrairement aux résineux, la litière des feuillus est non toxique, ce qui attire une extraordinaire biodiversité. L'activité biologique du sol, donc la remontée et le maintien des substances nutritives dans la couche arable, s'intensifie au point de la fertiliser au fil des années.



Forêt domaniale à Lacanau-océan

Pour restaurer ces sols, les feuillus sont incontournables.

L'installation du réseau de communications par fibre

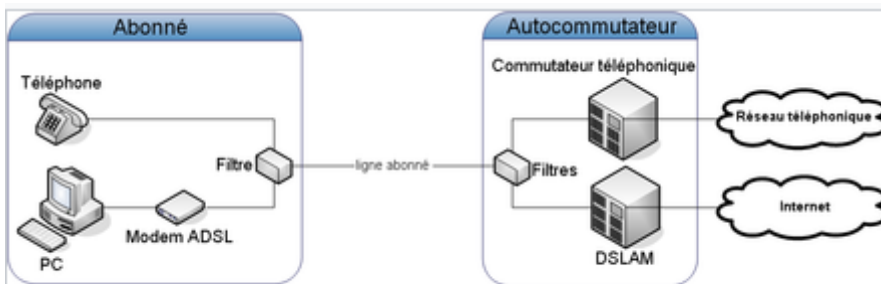
La **fibre optique** et l'ADSL (de l'anglais *Asymmetric Digital Subscriber Line*) sont deux technologies qui permettent d'avoir accès à Internet mais, elles sont très différentes l'une de l'autre. Elles ne présentent pas, en effet, les mêmes caractéristiques techniques. L'ADSL est une technologie qui permet de faire passer des données numériques par les **fils de cuivre** d'une ligne téléphonique ; elle utilise en effet **le même réseau que le téléphone** .

Quant à la fibre optique, elle nécessite le déploiement d'un **nouveau réseau** totalement indépendant et permet le **transfert de données via la lumière** , lumière qui transite par un câble contenant des fils de verre ou de plastique, aussi fins que des cheveux.

Le gros avantage de la fibre optique sur l'ADSL, c'est qu'elle permet le transfert de données à grande vitesse. Les débits affichés par l'une et l'autre des technologies sont même radicalement différents :

De 1 à 15 Mb/s pour l'ADSL : c'est ce qu'on appelle le Haut Débit

Un minimum de 100 Mb/s pour la fibre optique : C'est ce qu'on appelle du Très Haut Débit. 100 Mb/s, c'est vraiment le minimum.



Principe de fonctionnement de l'ADSL

La **fibre** optique est un réseau qui nécessite d'être raccordé et branché, il est réservé aux lieux clos. Elle offre plus de stabilité que la **5G**. La **5G** est un réseau adapté à la mobilité. Il n'est pas possible de prévoir son débit minimum

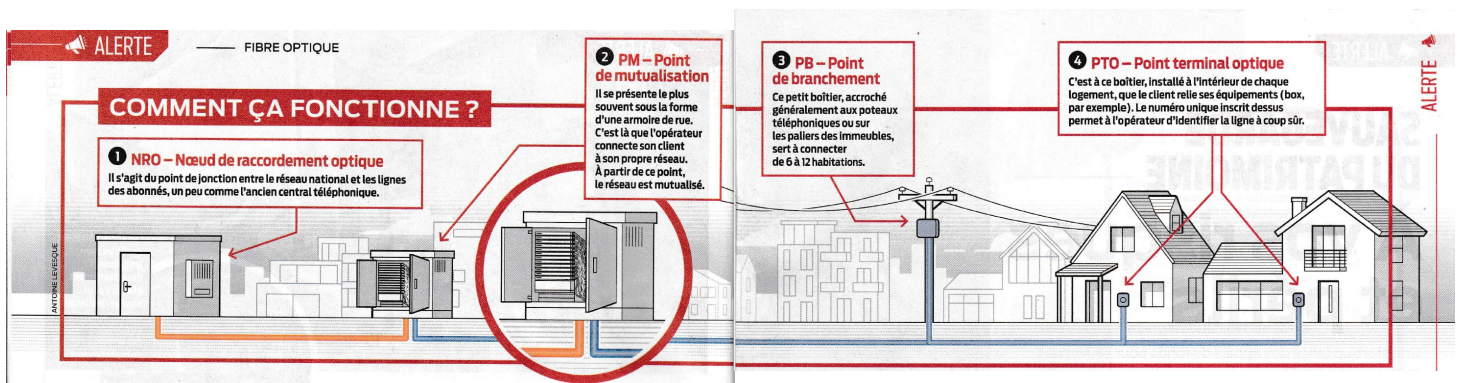
C'est quoi le débit ?

Le **débit** binaire est une mesure de la quantité de données numériques transmises par seconde ; l'unité est le bit/s. Par analogie, le débit d'eau sera exprimé en litres par seconde.

Mais alors, c'est quoi ce gros mot ? **Le bit (Binary digit)** est la mesure de la plus petite quantité d'information numérique. C'est « oui-non, allumé-éteint, vrai-faux, blanc-noir » etc... C'est avec ce principe qu'on peut coder des messages de toutes formes.

Ainsi avec 8 bits (**1 octet**), on peut coder une lettre, un chiffre, une nuance de couleur, une note de musique....

1000 octets font 1KO, 1 000 000 octets font 1MO, 1 000 000 000 octets font 1GO



Le terme « **5G** » signifie « 5ème génération » de réseau mobile (la réception sur nos smartphones). La 1G permettait d'appeler, la 2G permettait d'envoyer des textos et des MMS, la 3G y ajoutait les appels vidéo et l'accès à internet et la 4G a apporté une qualité digne d'une connexion WiFi.

La vitesse de la 5G devrait permettre à de nombreux systèmes de communication de se développer dans le paysage urbain, comme dans les transports, ou pour aider avec le trafic ou encore les services.

Le déploiement de la fibre chez nous

La pose d'un nouveau réseau de communication nécessite de gros travaux. Deux techniques sont offertes, pose en **aérien** ou pose en **enfouissement**. C'est l'aérien qui a été choisi dans notre région pour une raison facile à deviner, **le coût**. On en connaît les inconvénients avec les lignes EDF et les lignes télécom. EDF a fait de gros efforts pour enfouir au maximum tandis que ex-Telecom en est encore, dans beaucoup d'endroits, aux poteaux bois en mauvais état avec des câbles cuivre souvent décrochés. Mais techniquement, les réparations de ruptures sont faciles à faire.



Le réseau fibre va s'accrocher aux poteaux du réseau Telecom existant, ENEDIS refusant qu'on utilise ses poteaux ciments pour « cause de poids ». Elle assure l'entretien des pourtours de ses lignes sans contrainte apparente car elle prélève une somme forfaitaire dans son abonnement tandis que les opérateurs téléphoniques, non. Jusqu'à un certain temps, la maintenance était cependant assurée, ce qu'Orange a cessé de faire progressivement.

Il n'y a plus d'entretien Telecom **depuis des années**. 15 à 20 % des poteaux doivent être changés, il y a 500 km d'élagage sur le département, le quart de ce travail se trouvant dans notre contrée.

Saisie par les utilisateurs et les élus, l'entreprise prestataire du service universel reporte **la responsabilité sur les propriétaires privés**, à qui incombe le devoir d'élaguer les arbres dont les branches menaceraient les lignes implantées sur le domaine public riverain. C'est donc dans cet esprit-là qu'elle a décidé de **facturer** ses travaux car il faut nettoyer à 1 mètre autour du câble et à 50 cm autour des poteaux .

La fibre va être déployée sur 450 communes, il va falloir travailler de façon massive ! Le consortium **Charente-Maritime Très Haut Débit** constitué à cet effet, réalisant donc le projet, a missionné l'entreprise Techni-Vert Elagage pour tout le nettoyage végétal et forestier.

La campagne va se dérouler de la manière suivante : Inventaire, Traitement administratif, Campagne d'information, Facturation et Recouvrement.

Les travaux seront faits **en nacelle** par tronçonnage et évacuation des branches. Ce sera une taille en vert effectuée par des professionnels avertis, « qui ne risque rien pour les arbres ».



Les propriétaires ont la possibilité de le faire eux-mêmes s'ils le désirent.

Chaque point d'élagage est précisément déterminé par coordonnées GPS envoyées dans les dossiers aux mairies avec un numéro de chantier. Chaque arbre a son type d'ébranchage déterminé. Le prix s'évalue par tranche de 10 mètres. **Par négociation**, ils ont obtenu le traitement d'un arbre pour 50 €.

C'est justement là que la bât blesse, les factures envoyées aux propriétaires foisonnaient d'erreurs, mauvaises attributions de parcelles, sommes irréalistes... Devant la réaction de la population Michel Quod, notre maire, a provoqué **une réunion le 25 mai** entre le sous-traitant, les représentants des 24 communes concernées, la société d'élagage et un des représentants des opérateurs téléphoniques.

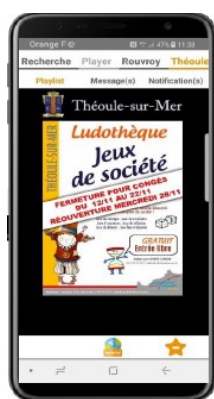
Le chef de projet, **Monsieur Jean-Benoit Leclercq**, s'est alors confondu en **excuses** et a promis d'envoyer sous 8 jours un courrier à chaque propriétaire. L'erreur proviendrait d'une mauvaise « transcription informatique dans leur tableau Excel ». Il prétend qu'ailleurs ça ne s'est pas produit. Le temps de rétablir le tout, au lieu de débiter maintenant, les travaux ne commenceront qu'en **septembre**. Qu'à cela ne tienne, il y aura de toute façon **facturation aux propriétaires**. Il annonce qu'ils pourront faire des facilités aux personnes en difficulté. Il faut que les travaux d'installation de cette fibre soient terminés début 2023 pour livrer 6000 abonnés par mois.

Cinq centraux se déploieront sur des **nœuds de raccordement** optiques lesquels seront de nouveau répartis en **points de mutualisation**, sous forme de petites armoires de rue, qui alimenteront à leur tour des **points de branchement** accrochés généralement aux poteaux téléphoniques pouvant connecter 6 à 12 habitations. Un boîtier appelé **point terminal optique** sera installé à l'intérieur de chaque logement. (Voir schéma page précédente)



Marc VAREILLE





Restez connecté avec votre mairie...

Panneau électronique, un outil déjà en place

Retrouvez les informations de votre commune affichées sur le panneau électronique et recevez les notifications (alertes, messages importants, ...) directement sur votre smartphone.

Mode d'emploi

Téléchargez CentoLive sur playstore ou à l'aide des Qrcodes ci-contre.

Mettez votre ville en favori, autorisez la réception des notifications via les paramètres de votre téléphone.



INTRAMUROS : Un nouvel outil de communication à l'essai avec les administrés de la commune de Clérac

La commune a pris l'initiative de mettre à disposition de ses administrés cette application gratuite et téléchargeable par tout le monde et sur tous les mobiles de type Android ou IOS.

IntraMuros permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.

Les habitants peuvent recevoir des alertes ou des notifications directement sur leur smartphone. On peut accéder à des événements ou des points d'intérêt touristiques publiés pour la commune ou plus largement pour le bassin de vie dans lequel on se trouve.

Des services de base sont mis à disposition comme l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces.

Des services personnalisés peuvent également être créés dans l'application et gérés par des contributeurs qui participent à l'ajout d'information.

Essayez cette application : téléchargez **INTRAMUROS**, lancez et choisissez la commune de Clérac (17). La navigation est simple et intuitive. Aucune donnée personnelle n'est nécessaire à son utilisation et elle est conforme à la réglementation RGPD.

Au bout d'une période d'essai de 3 mois environ et si vos retours sont positifs, la commune pourra pérenniser cet outil, alors n'hésitez pas à l'utiliser !



Du nouveau pour vos locations

Mise à disposition des salles municipales et du matériel

Pour réserver une salle (des fêtes ou des associations) ou du matériel (tables / bancs) à destination des particuliers ou associations, vous devrez vous présenter en mairie afin de connaître les disponibilités puis remplir un formulaire. Après avis favorable de Monsieur le Maire, un contrat de location sera établi.

A la signature, vous devrez fournir, dans tous les cas :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile,
- Un chèque de location,
- Un chèque de caution.

Le chèque de caution vous sera restitué en fin de location dès encaissement effectif du règlement.

A savoir, le conseil municipal, dans sa séance du 28 mai 2021, a adopté un règlement intérieur pour la salle des fêtes et décidé de nouveaux tarifs (salles / matériel) à compter du 01 juin. Vous pourrez consulter ces documents sur le site internet de la commune.

Vaccination Covid 19

Les 03 et 31 mars 2021, 6 personnes, de 77 à 99 ans, isolées ou à mobilité réduite, ont pu être vaccinées grâce à l'initiative du SICOM (syndicat des communes de l'ancien canton de Montguyon).

En effet, une convention a été signée par chaque commune, intéressée par cette initiative, et l'EHPAD de Boscamnant qui mettait à disposition son mini-bus. Mathieu Reygnier, notre agent municipal a pris en charge et conduit nos aînés de leur domicile au centre de vaccination de Montlieu la Garde.

Suite aux difficultés pour certains de se connecter à Doctolib ou d'obtenir une réponse téléphonique du centre de vaccination, la communauté de communes de Haute-Saintonge a proposé aux communes d'enregistrer les demandes des administrés souhaitant se faire vacciner. Ces derniers sont ensuite directement contactés par le centre de vaccination qui leur fixe les 2 rendez-vous.

Bilan fin mai, 74 cléracais.es ont profité de ce service par l'intermédiaire de l'accueil de la mairie.

Ne pas hésiter à contacter la mairie qui transmettra votre demande (05.46.04.13.12).

Des nouvelles de notre marché...

De nouveaux commerçants ambulants sont venus se joindre à la boucherie charcuterie, au banc de fruits et légumes, aux escargots cuisinés et fromages fermiers :

Mme LEHOUX, créatrice d'accessoires en tissu,

M. MUNOZ « Traiteur chez Maria » qui vous propose un plat cuisiné différent chaque semaine (paëlla, moules frites, poulet basquaise...)

Vous avez la possibilité de réserver le plat pour le prochain marché à la boulangerie « le fournil » ou directement au traiteur au 06.41.94.63.55 ou par le biais de notre page facebook (<https://www.facebook.fr/Marché-de-Clérac-107193634895152>), sur laquelle vous trouverez les toutes dernières informations.

Des projets d'animation autour du marché sont en réflexion, nous vous informerons des dates par le biais de notre page Facebook ainsi que de notre panneau électronique.

Nous tenons à remercier pour leur fidélité notre clientèle du vendredi matin.



Car grâce à elle, notre marché perdure, néanmoins une mobilisation plus importante des Cléracais serait la bienvenue .

Venez nous rencontrer car c'est avec vous que le marché continuera à vivre et à prospérer.





L'entraîneur Hakim HADDA

Le Foot

Après une année de discussions et une dizaine de réunions, le projet de fusionner avec l'AS Montguyon va permettre de pérenniser la pratique du football sur notre territoire en Sud Saintonge. Le nouveau club sera dirigé par les deux présidents des clubs : Mohamed Hadir et Julien Legendre. Le club vise les 200 licenciés.

Depuis le début de la saison dernière, les équipes seniors s'entraînent ensemble, dirigées par Hakim Adda qui prépare déjà la prochaine saison sur le terrain. Il sera aidé de Christophe Peyremole en tant que directeur sportif, Arnaud Mauget comme coordinateur sportif. Bruno Géron sera entraîneur de l'équipe B et Jean-Yves Duniaud en charge de l'équipe C.

L'organigramme de ce nouveau club va s'étoffer peu à peu dans les mois à venir.

Au niveau du recrutement la priorité est de garder l'effectif global des clubs , nous invitons

toutes les personnes, petits ou grands, à venir nous rejoindre. En tant que nouveau joueur ou comme dirigeant . Nous invitons aussi les parents à inscrire les enfants, ils seront encadrés par des éducateurs dévoués et compétents .

Nous souhaitons conserver toutes les valeurs qui ont fait du COSM du Lary un club familial, avec un esprit positif. Nous permettant de nous hisser en Départemental 1, le plus haut niveau en District. Nous souhaitons continuer à faire vivre le village par nos manifestations dès que ce sera possible. Venez nous rejoindre à l'Athletic Club Sud Saintonge.



Comité des fêtes

Après une année compliquée, COVID oblige, voici l'amorçage du déconfinement avec ses règles sanitaires plus ou moins drastiques à appliquer. S'il nous est permis d'envisager la reprise des festivités, ce n'est pas pour autant que nous pouvons nous permettre n'importe quoi.

Chacune d'entre elle devra être pensée de façon à ce qu'elle se déroule dans la plus stricte application des gestes barrières et ce pour la sécurité de tous.

Je tiens à remercier Michel Quod et son équipe au nom du comité des fêtes, pour ses longues années passées à organiser et à animer les festivités du village. Cela ne vous a pas échappé, le comité des fêtes a changé de bureau et s'est renforcé au sein de ses membres

La nouvelle équipe se compose de :

- Bertet-Larrazet Arnaud (Président)
- Jean-Philippe Bernard (Vice Président)
- Dominique Maurel (Trésorier)
- Dany Thibaud (Trésorier adjointe)
- Isabelle Arnaudy (secrétaire)
- Marie-Nils Waché (secrétaire adjointe)

En tant que membres, Michel Quod, Nicole Girard, Pierre Penaud, Julien Perrone, Lilian Thibaud, Mario Perrone, Mathieu Thibaud, Marc Vareille, Daniel Chargé, Emmanuel Pasquet, Claudine Bonnin, Pascal Tuffreau, Valérie Bertet-Larrazet, Éric Peyraud, Franck Gardeau, Renaud Leveque, Johan Droguest.

Toute l'équipe du comité des fêtes a l'envie d'œuvrer pour renouer avec la convivialité, la bonne humeur avec les festivités à venir.

Pour commencer comme depuis plusieurs années nous allons organiser notre traditionnelle fête du village les 3,4,5 septembre et courant octobre un repas festif, bien sûr si les conditions sanitaires et les protocoles demandés par l'Etat nous le permettent, pourront être envisagés.

Festivement
Arnaud Bertet-Larrazet



Association Tarot Challenge Sud Saintonge

La covid 19 semble régresser. Les autorités ont affiné un déconfinement en 3 parties. Notre Assemblée Générale se déroulera mi juin durant la 2ème.

Suite à cette pandémie, nous n'avons pratiquement pas organisé de manifestation. Aussi, le Bureau a décidé de proposer à l'AG que la saison 20/21 soit déclarée « saison blanche ».

Si cette délibération est adoptée, nous repartirons sur les bases de la dernière AG de septembre 20.

Suite à cette AG écourtée, nous organiserons un concours ouvert à tout le monde dans la limite de 50% de la capacité de la salle des fêtes, avec les mesures sanitaires obligatoires.

Le calendrier complet des concours, de septembre 21 à juin 22, sera établi lors de l'AG, sous réserve des événements bien sûr, Il peut être consulté sur le site de l'association : www.tcss-tarot.clubeo.com.

Jusqu'en janvier, plusieurs concours sont prévus dans la salle des fêtes, sous réserve de la non aggravation de la situation sanitaire, le 04 septembre, à l'occasion de la fête locale ; le 09 octobre ; le 18 décembre pour une journée spéciale Noël et le 08 janvier pour une journée spéciale fêtes.

Vous jouez au tarot en famille ou entre amis, n'hésitez pas à venir nous rejoindre les samedis, veilles de fêtes, et certains dimanches, dans les salles de la région. Le meilleur accueil vous sera réservé. Pas besoin de payer une adhésion à l'association, nos concours sont ouverts à tout le monde

Pour un engagement de 13€, tous les participants repartent avec un lot, et même une récompense supplémentaire à la 1ère dame classée.

La Présidente, Isabelle Duniaud, est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 0695781422 ou par mail : isabelle.duniaud17270@gmail.com



Saintonge Boisée Vivante

L'an passé, comme vous avez pu le remarquer, notre association n'a pas pu tenir son Assemblée Générale du fait des contraintes sanitaires. Cette année, nous espérons pouvoir nous réunir en juin ou juillet suivant les autorisations de rassemblements accordées !...

Pendant cette « crise » sanitaire, le déboisement et l'enrésinement continuent ! Les bois de feuillus sont coupés et remplacés par des plantations de pins. Nous avons perdu une large population d'agriculteurs au cours des dernières décennies. Finis champs, pâtures et vignes, notre campagne se « ferme ». La mono-culture du pin avance dans toutes nos communes du sud Saintonge sans même respecter, parfois, la morphologie des lieux en modifiant talus, fossés et jusqu'aux cours d'eau ! De fait la biodiversité, richesse de notre terroir, est en chute libre ! La grande faune (chevreuils et sangliers), ne trouvant plus dans les bois sa pitance, se rabat sur les dernières cultures présentes... L'économie locale basée sur une polyculture menée par des fermes familiales était résiliente. Quid des exploitations sylvicoles d'aujourd'hui ? C'est, de notre point de vue, une vision court-termiste qui ne peut que mal finir, la nature ayant toujours le dernier mot...

La Commission de Suivi de Site de SOTRIVAL n'a toujours pas eu lieu cette année. SOTRIVAL continue l'exploitation de son « trou », sans se préoccuper des autres postes initialement prévus dans le projet d'extension. Mr BACHACOU (Responsable de Centres) nous tient régulièrement informés des travaux en cours sur les casiers des différentes alvéoles d'enfouissement. L'entreprise n'a même pas eu la décence d'étudier d'autres filières de tri que le plastique ! Les alternatives ne manquent pourtant pas : bois, carton, textile, matelas, électro-ménager, ... Là encore, seul le côté financier est pris en compte !

Nous allons, à la fin du mois de juin prochain, élire nos conseillers départementaux et régionaux. Voilà donc une bonne occasion pour interpeller ces élus sur les sujets précédents et plus largement sur leurs projets pour l'aménagement de notre territoire. Quels sont leurs objectifs pour les dix ans à venir ?

La crise sanitaire aurait dû être prise comme un avertissement de la Nature vis à vis de cette folie qu'est le système financier mondialisé. Elle montre à quel point il est nécessaire de conserver une certaine autonomie locale. Mais NON ! C'est « business as usual ! » pour la finance, les « gros » deviennent énormes alors que la majorité s'appauvrit... Et comment peut-il en être autrement quand la plupart des nos dirigeants n'ont pas d'enfants et ne vivent donc que pour eux ?!

Notre association continue, malgré les temps difficiles actuels, à promouvoir le respect de l'environnement et, de fait, une économie locale qui permet à la population de vivre et travailler sur place.

Vous pouvez prendre contact avec nous pour tout renseignement et inscription au numéro de téléphone ou au courriel ci-dessous.

SAINTONGE BOISÉE VIVANTE

06 62 31 76 85

saintongeboisee@aliceadsl.fr



Association Sportive et Culturelle de Clérac (ASCC)

L'ASCC a dû arrêter ses activités de novembre à février en raison des mesures sanitaires et du confinement mais a pu reprendre en mars. Nous proposons toujours des sorties pédestres et VTT chaque troisième dimanche du mois, de 8 à 12 km pour les marcheurs et de 25 à 40 km pour les vététistes. À chaque sortie nous sommes entre 32 et 40 participants répartis sur les différents circuits.

Nous participons également aux randonnées voisines en Gironde, en Charente ou en Dordogne.

L'an dernier, nous n'avons pas pu organiser la Rando des Pins en raison du confinement et cette année nous l'organisons avec fébrilité. Nous avons prévu de la faire partir du château Fengari (château de l'Espis) le dimanche de la fête des pères (20 juin).

Le 04 juillet, la CDCHS lance la 8ème édition de ses 12 h de balade et a fait appel à nous pour l'aider à organiser l'accueil déjeuner. Le Comité des Fêtes se joindra à nous (voir article).

Le volet culturel de notre association est en attente depuis le premier mars 2020. Nous aiderons la ferme Biochemin (située à Grand Village) à l'organisation du festival Culture Cultures le 31 juillet (voir article).



sortie VTT du mois de mai 2021

Teurlay Environnement Théâtre

Au cours de cette saison 2020/2021, l'association Teurlay Environnement Théâtre a conduit plusieurs projets culturels et réalisé plusieurs spectacles en collaboration avec les écoles de Saint-Aigulin. : « Élément Terre, sur les traces... » et « Pleins feux sur La Dronne », le collège de Montguyon : « Ma mère est une chambre à air » et l'école de Neuvicq pour le film « Les enfants font la classe ».

Elle prépare aussi un projet de spectacle musical avec l'école de La Clotte.

Dans le cadre extra-scolaire et en collaboration avec Les Red Pigs et Le Moulin Solidaire, elle a mis en place des ateliers théâtre enfants à Cercoux et réalisé le spectacle « Pas un geste ».

Ainsi, ce sont plus de 150 enfants qui ont pu bénéficier d'une initiation aux pratiques artistiques dans le domaine du spectacle vivant.

L'association va également, et enfin, reprendre le spectacle « Enfances à Clérac » le 6 août prochain, dans le respect des mesures sanitaires qui seront alors en vigueur, à 20h30, au bord de l'étang de la Lune.

En prévision de la saison prochaine, l'association T.E.T. souhaite constituer une troupe de théâtre adultes. Si vous avez plus de 17 ans, que vous souhaitez découvrir le jeu d'acteur et participer à une aventure théâtrale qui réunira amateurs et professionnels, merci de vous faire connaître en écrivant un mail à teurlayenvironnementtheatre@orange.fr.

Les ateliers et répétitions auront lieu le jeudi soir de 18h30 à 20h00 à la salle des fêtes de Clérac dès la rentrée prochaine. L'association T.E.T. est très heureuse de pouvoir développer ses activités artistiques et ses projets culturels de proximité sur le territoire, notamment grâce aux soutiens de la mairie de Clérac, la mairie de Cercoux, la mairie de Saint-Aigulin, le Syndicat de Communes de Montguyon, la C.D.C. de Haute-Saintonge, la CAF 17, la DRAC et le Ministère de la Culture.





Médiathèque

3 rue du jeu de quille - 17270 Clérac

bibliotheque@ville-clerac.fr

Tél. : 05-46-04-75-56

Horaires d'ouverture

- mardi et jeudi de 16h30 à 18h30
- mercredi et samedi de 10h00 à 12h00
- vendredi de 16h00 à 18h00

Bibliothèque

Protocole d'ouverture en période de crise sanitaire (Covid-19)

La Médiathèque est de nouveau ouverte aux horaires habituels

Le point retrait (Click & Collect) est toujours possible pour ceux qui le souhaitent :

- Réservation des documents
- Par mail : bibliotheque@ville-clerac.fr
- Par téléphone au 05 46 04 75 56
- Par la page Facebook de la médiathèque.
- Masque et gel-hydro alcoolique obligatoire

Depuis maintenant un an, nous mettons les livres retour en quarantaine pour 4 jours puis nous les désinfectons avant de les remettre en rayon.



Photo gagnante

Les Animations passées

Concours Photos et Dessin sur le thème « Le chat »

Félicitation à la gagnante Mme PETIT Laure de Saint-Germain de Lusignan qui a reçu un coffret gourmand pour 2 personnes.

Félicitation aux gagnantes du concours de dessin Sautron Emilie de Saint-Pierre du Palais et Gueneau Lisa de Clérac, elles ont reçu toutes les deux un livre sur les chats.



Dessins gagnants

Prochaines Animations

Concours Photos et Dessins

Concours photo et dessin sur le thème du « Chien » organisé par la Médiathèque et le Musée du 1^{er} mai au 31 octobre 2021
Règlements disponibles à la Médiathèque, Musée ou site de la commune.

La grainothèque

C'est une zone de libre-échange de notre patrimoine commun : Les Semences. Elle est régie par la gratuité, l'échange, la liberté et la confiance.

Comment ça marche ?

Chacun peut prendre et/ou déposer des graines gratuitement. Pour le respect de tous il est demandé de déposer uniquement des graines issues de cultures SANS PRODUITS CHIMIQUES ET NON HYBRIDES F1.

Vous pouvez y déposer tous types de graines, n'oubliez pas d'indiquer la variété et l'année de récolte sur le sachet.

Pour quoi faire ?

Pour lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité. C'est aussi un moyen de redonner un sens à la gratuité. C'est une occasion de découvrir les joies du jardin, de la plantation à la récolte des graines ...



CONCOURS PHOTO
(A partir de 15 ans)

CONCOURS DE DESSIN
(5 à 14 ans)

Demander le règlement à la médiathèque ou au Musée

Organisé par la Médiathèque et le Musée de Clérac
Sur le thème « Le Chien »
Du 1^{er} Mai au 31 Octobre 2021
05 46 04 75 56

Les Classes

En raison de la covid, les classes ne viennent plus à la médiathèque pour le moment.

Nous faisons une sélection de livres que nous apportons à chaque classes tous les mardis, afin qu'ils puissent choisir un livre pour emmener chez eux.

Numérique

Petits et grands ont désormais leur offre en ligne : découvrez Ma Petite Médiathèque !

La MD17 propose aux enfants à partir de 3 ans et à leurs parents plus de 2000 contenus en ligne : des livres, des jeux, des vidéos, des activités ludiques et éducatives et de la musique ! L'offre culturelle en ligne "Clics en bib" s'agrandit pour le bonheur des familles. On vous en dit plus juste ici.

Ma Petite Médiathèque vous permet de définir le temps d'utilisation par l'enfant si vous souhaitez le laisser naviguer seul sur le site.

Ergonomique, simple, et facile d'utilisation, les petits (et grands) débrouillards peuvent surfer tranquillement sans parent depuis une tablette, un smartphone ou un ordinateur.

Le partage, la découverte, la lecture, et les jeux sont aussi de mise ! Découvrez des milliers de contenus issus du catalogue d'ARTE et d'une sélection d'éditeurs jeunesse incontournables.

Cliquez sur : <https://md17.charente-maritime.fr/>

Et cliquez sur ACCES A CLICS EN BIB !

Remplir le formulaire d'inscription

La boîte à livres

Une boîte à livres a été mise en place courant du mois de mars devant la salle des associations.

Qu'est-ce que c'est ?

Un système d'emprunt et d'échange de livres entre habitants de la commune totalement gratuit et sans contrainte, disponible 24 heures sur 24.

A quoi ça sert ?

A ce que nos livres aient plusieurs vies, à encourager la lecture, à partager ses goûts littéraires et à créer du lien en toute simplicité !

Comment ça marche ?

J'emprunte un livre ou magazine puis je le remets en place après l'avoir lu pour que d'autres puissent en profiter ou je le remplace par un ou plusieurs autres livres. Je peux aussi insérer une fiche d'avis pour les lecteurs suivants. Bien sûr, ces ouvrages ne sont pas réservés à un public averti et s'adressent au plus grand nombre, petits ou grands.

Cette initiative est fondée sur le civisme et le partage, merci de prendre soin des lieux pour le plaisir de tous et excellente lecture !!!



Les Partenariats

Les Bibliothèques Sud Saintonge de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montlieu-La Garde, Orignolles, le SIVOM de Saint-Palais de Négrignac, Montguyon, Clérac, Cercoux et Bédenac.

La Médiathèque Départementale de Prêt à Saintes qui prête Livres, CD, DVD, CDROM, expositions, Tapis de lecture et qui propose des journées de formation.

<http://charente-maritime.fr/mediatheque-dep/>

La Médiathèque de Haute Saintonge de Jonzac qui propose et coordonne des expositions et des animations, organise des journées de formation et réunit toutes les bibliothèques du canton de Jonzac permettant des échanges enrichissants.

<http://www.mediatheques-haute-saintonge.com>

La Communauté des Communes de Haute Saintonge qui subventionne des animations, des spectacles et certains équipements dont les bibliothèques ont besoin (film plastique, serre-livres etc.).

L'équipe est composée de Sandra Bergès (employée), et de bénévoles : Marie-Claire Caillé, Annie Gascoin, Nadège Renaud, Paulette Chargé, Sylvie Cathelineau, et Ginette Charles.



Musée

Route des Châteaux - 17270 Clérac

Courriel : musee.clerac@orange.fr

Tél. : 05-46-04-07-83

Ouverture du Musée

du 1^{er} mai au 31 octobre

Mardi, mercredi, jeudi 14h à 18 H 30

Du vendredi au dimanche de 10h à 12 h

et de 14h à 18h30

Musée - Saison 2021

Le musée est ouvert depuis le mardi 8 juin jusqu'au 31 octobre 2021.

Redonnons vie à notre village par la culture.

9 métiers sont représentés dans l'ancien presbytère et l'un d'entre eux est le résinier.

Le gemmage est l'opération qui consiste à faire des encoches sur le tronc du pin pour en extraire la résine. Cette dernière est transformée en essence de térébenthine par distillation et en produits secs comme le brai, la colophane. C'était l'un des plus beaux métiers de la forêt.

Une vingtaine de gemmeurs ont travaillé à CLÉRAC (75 % du territoire communal est boisé), une distillerie installée à ANGENIN a été fermée en 1966.

Nos anciens connaissent bien cette activité, les nouveaux habitants de notre région et les jeunes sont conviés à venir visiter le musée.

Un espace est réservé pour démonstration près de la boulangerie.

Vous pouvez également profiter de l'exposition des tableaux d'Emmanuel PASQUET.



L'église juste à côté du musée se visite également

Nous vous souhaitons une très belle saison estivale.



Ecole



L'école fête Noël

Même si l'habituelle soirée à la salle des fêtes n'a pas pu avoir lieu, plusieurs moments sympatiques sont venus rythmer cette période de Noël. Chaque élève a fabriqué en classe 2 objets, rapportés à la maison. Nous avons aussi appris des chants de Noël dans les 4 classes, que nous nous sommes chantés mutuellement.

Le vendredi des vacances, Jennifer la cantinière nous a servi un bon repas de Noël, à la fin duquel chaque enfant a reçu un sachet de chocolats offert par la Mairie.

Un grand merci également à l'Association Scolaire, qui a offert à chaque enfant un calendrier de l'avent et un livre, distribués par les enseignants.

L'école en temps de Covid

C'est encore une année très spéciale que nous vivons ! Pas de rencontre sportive USEP cette année, interruption des séances aux Antilles de Jonzac, annulation des séances de cinéma, annulation des sorties, protocole sanitaire dans les classes... Alors on s'adapte ! On fait de l'EPS dans la cour ou dans la salle de motricité !

Nous avons fait de chouettes photos scolaires « covid compatibles ». Les élèves ont posé individuellement dans un cube géant et le studio Cuvillier à Montguyon nous a proposé un joli montage.

Toutes les 2 semaines, les élèves peuvent emprunter un livre de la médiathèque de Clérac.

Sandra ne pouvant pas accueillir les classes, elle prépare une sélection de livres pour chaque niveau, et les élèves font leur choix.



L'équipe enseignante a décidé de reporter le thème de la montagne à l'année scolaire prochaine, pour le mener pleinement avec, nous l'espérons, un séjour pour les CM !

Depuis le 1er février, avec le durcissement du protocole sanitaire, nous avons dû modifier les horaires d'école pour faire 2 services de cantine. Les élèves des classes PS/MS/GS et GS/CE2 terminent la classe à 11h45 le matin et déjeunent immédiatement. Puis, un second service à 12h45 accueille les élèves de CP/CE1 et CM1/CM2 qui terminent la classe le matin à 12h15. Ces horaires décalés le midi sont temporaires.

Un joli dortoir

Le dortoir des maternelles fait peau neuve ! 4 jolis petits lits superposés ont rejoint le dortoir, et de grands placards ont été installés par la commune à la place des armoires. L'espace est optimisé et plus fonctionnel, avec de la place pour les nombreux élèves de petite section qui doivent arriver à la rentrée !



Des sciences

Les CP/CE1 ont découvert que des matières peuvent être solides ou liquides. Ils ont fait une expérience pour « faire prendre » la queue du renard Ysengrin dans la glace ! On a vu que l'eau liquide peut se transformer en glace solide.

Et pour ces beaux jours de mai/juin, on parle des plantes ! Nous avons déterminé les meilleures conditions de germination des graines avant de faire nos propres semis.

Chez les maternelles, on manipule l'eau, le sable, les aimants, avec beaucoup de plaisir ! Les enfants ont fait germer un papyrus pour avoir une bouture.



Stage voile pour les CM

Ma semaine à la voile, article rédigé par Godichaud Martial, CM2 :



Nous sommes partis au lac de Montendre du lundi 29 mars au vendredi 2 avril faire du paddle, de la planche à voile, du dériveur avec/sans voile. Sans voile ça donnait des genres de gros canoës (je trouve que c'était la meilleure utilisation du dériveur). Les moniteurs étaient très sympas, en plus ils nous donnaient des surnoms. Louis, le moniteur de dériveur, nous appelait « Mon pote ». Didier, le moniteur de paddle/planche à voile, appelait Matéo (un élève de la classe) « Guignol » parce qu'il ne fait que tomber.

Je crois que les meilleures choses de cette semaine c'était les pique-niques et le dernier jour !

On s'est tous mis en combinaison de plongée, il y en a qui ont fait du paddle et de la voile (comme d'habitude) et après, ceux qui avaient fait de la voile, et moi je criais : « A l'abordage !! » c'était très drôle. (Je vous épargne le moment où je suis tombé dans l'eau tout habillé.) En conclusion, j'ai vraiment passé un bon moment, depuis je suis fan du paddle !

Maquettes de caravelles

Les élèves et leurs parents peuvent regarder l'ensemble des articles et dessins produits par les élèves en se rendant directement sur le blog de l'école.



Mais que fait Sébastien (PS) ?

Il montre fièrement son portrait réalisé à la manière de Frida Khalo (peintre du Mexique), dans le cadre d'un projet de classe mené en langues vivantes intitulé « Le voyage de Piron ».

Sorties

Pôle-Nature de Vitrezay

Jeudi 20 mai, les classes de CP/CE1 et CM1/CM2 sont partis découvrir la nature avec un beau soleil § Ce fut une sympathique journée en 2 temps : un premier temps de découverte de la faune et de la flore (poissons, écrevisses, oiseaux, plantes médicinales...) à travers une jolie promenade, puis un second temps de pêche à la ligne. Chaque classe a pêché 5 poissons. Les élèves se sont montrés très intéressés par ces découvertes et heureux de pouvoir enfin sortir avec l'école !

Maison de la forêt - Montlieu la Garde

Pour le vendredi 21 mai, les prévisions annonçaient de la pluie. Nous avons en effet été bien mouillés pour cette 1ère sortie des PS/MS/GS et



Ecole (suite)



des GS/CE2. Malgré tout, nous avons pu réaliser 2 ateliers le matin pour les maternelles (menuiserie pour construire un abri à insectes avec une scie, un vilebrequin et des planches + un hérisson en modelage avec de l'argile). L'après-midi nous nous sommes promenés dans la forêt à la recherche de Sylvain (le héros de la maison) et de ses amis les animaux. Nous avons aussi pu jouer dans les cabanes en bois. Et surtout... très important pour les enfants... le pique-nique qu'ils voulaient manger dès leur arrivée à 9h30 !

Les élèves de GS/CE2 ont affronté la pluie le matin pour partir à la recherche de pièces de puzzle géantes dans un jeu de piste à travers la forêt. Après un repas au chaud bien mérité, la classe a été séparée en deux groupes, le 1er en atelier modelage et le second en atelier menuiserie. Les GS ont fabriqué un hérisson tandis que les CE2, eux, ont fait une tortue en argile. Les deux groupes ont aussi participé à la fabrication d'un hôtel à insectes.

Une 5ème classe à l'école !

A la rentrée prochaine, une 5ème classe va ouvrir dans notre école. L'actuelle salle informatique va donc être aménagée pendant l'été pour devenir une salle de classe fonctionnelle, avec un TBI (Tableau Blanc Interactif) neuf !

Quelques infos « en vrac »

L'école de Clérac accueillera environ 100 élèves à la rentrée 2021, répartis en 5 classes de la petite section de maternelle au CM2.

2 nouveaux enseignants rejoindront l'équipe à la prochaine rentrée (départ de Mme Blanc et création de poste).

Inscriptions pour la rentrée de septembre 2021 : pour les enfants nés en 2018 et nouveaux arrivants sur la commune. Prendre contact avec la Mairie et le Directeur.

De nombreux vêtements sont oubliés à l'école. Lundi 28 juin, nous sortirons tous les vêtements oubliés devant le portail, en espérant qu'ils retrouveront leurs propriétaires avant les vacances d'été ! Les vêtements non récupérés seront donnés à une association caritative.

Blog de l'école (photos de sorties et projets, informations diverses) : e-clerac.blogspot.com



Culture - Cultures

En manque de culture depuis plus d'un an à cause de la pandémie, nous sommes heureux de soutenir des initiatives culturelles dans notre village.

Dans le cadre du festival Culture-Cultures, Bio Chemins (ferme bio située à Grand Village) propose le **31 juillet 2021** une après-midi à la ferme.

Au programme:

*14h30 ouverture du lieu

*15h visite guidée de la ferme maraîchère

*16h30 conférence-débat autour d'un sujet d'actualité. Est envisagé : *les problématiques de l'agriculture face au réchauffement climatique*

*18h performance de danse avec «le duo Orobanches»

*19h pique-nique tiré du sac ou restauration sur place sur réservation

*20h trio jazz vocal avec «Madame»

Culture-Cultures est un festival itinérant qui a pour ambition de maintenir artistiquement et économiquement les métiers d'artistes, de réfléchir autour des questions agroécologiques d'actualité, et tisser des liens entre les différents sens du mot culture : l'agriculture comme l'art procèdent du geste, de la pratique, l'entretien, l'ornementation...

Pour en savoir plus : culturecultures.fr



Les Orobanches sont ce duo d'herbes folles grimpantes qui fleurissent derrière chaque encoignure de porte, sous chaque pavé, au creux de chaque trottoir, en laissant toujours un petit bout d'elles derrière leur passage, une feuille, un bourgeon, une graine... Les danseuses Zoé Coudougnan et Camille Guillaume cherchent, par l'improvisation, à livrer sans déguisement les émotions et les images qui les animent pour qu'elles résonnent en chacun.e.



En Français de temps en temps, en valsant quelques fois, l'univers de Madame se veut feutré, sans artifices, tout en subtilité. Un jazz sensible et chamarré, inspiré de moments de vie personnels. Jazz vocal.

Les 12 h de balade de la CDCHS

Le service rando de la CDCHS organise chaque année les 12 h de balade en Haute Saintonge. Partant d'un lieu différent de la Communauté de Communes, il propose une boucle de 40 km à pied ou en courant. Nulle obligation bien sûr de parcourir les 40 km. Une navette est là pour ramener les participants quand ils ont réalisé une ou plusieurs étapes d'une dizaine de km chacune.

Cette année, la boucle partira de Montlieu la Garde (Maison de la Forêt) et passera par Clérac, village étape. L'ASCC et le Comité des Fêtes accueilleront pour le déjeuner ceux qui se seront inscrits (plus de 200 chaque année). Le foodtruck sera là pour ceux qui auront oublié.

Inscription avant le 26 juin.

DIMANCHE 4 JUILLET

12 H
de
Balades
en Haute-Saintonge

Montlieu La Garde -
maison de la forêt 7h30
Orignolles -
Salle des fêtes 9h30
Clérac -
Plan d'eau 14h

40 km à pied
Suivez à la carte une ou plusieurs
des 4 étapes de 10 à 12 km

inscription souhaitée pour le 26 juin

f balades et rando en Haute-Saintonge
tourisme.haute-saintonge.org
service-rando@haute-saintonge.org

NAVETTES & RAVITO OFFERTS
apportez vos
masques
gobelets
couverts

Randonnée pédestre
Pause déjeuner en musique
Possibilité de restauration

RENSEIGNEMENTS
(heures de bureau)
05.17.24.30.61

A la charge des participants, food truck et buvette
ou menu complet sur réservation ci-dessous

Les participants s'engagent à respecter les consignes en vigueur :
conserver une distance de 2m entre chaque marcheur - 5m marche rapide /
par groupe de 10 max / se munir de ses propres verres et couverts / se laver
les mains avant les ravito / avoir son propre masque pour monter à bord de
la navette retour. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette rando
sans indemnité d'aucune sorte pour toute raison reconnue de force majeure
ou risque lié aux intempéries ou à la pandémie. La randonnée est une activité
de pleine nature qui nécessite bonne condition physique et équipement adapté :
couvre-chef, lotions, chaussures... Recevez pour validation et approbation
le règlement complet de la manif à l'inscription (susceptible de modifications et adaptations).

MAURZ
SAINTONGE

Office de
Tourisme
de France
Haute-Saintonge

FF Randonnée
des communes, une randonnée participative
Charente-Maritime

RESTAURATION SUR RESERVATION A RECEPTION DU REGLEMENT AVANT LE 26 JUIN

ETABLIR UN CHEQUE A L'ORDRE DE ASCC à retourner à l'adresse :

Monsieur Priouzeau / num 3 Vérines / 17270 CLERAC

Menu complet Taboulet / Poulet Basquaise / Tarte aux pommes

12€ par _____ personnes, soit : _____ x 12 = _____ €

Vos nom et adresse _____

Les Familles de Clérac



Blason des Caillères : très simple, comme tous les blasons des familles de très ancienne noblesse, il est sculpté sur un des chapiteaux de l'église de Clérac

A travers les registres de la paroisse St Vivien, les actes d'état civil de la mairie, les actes notariés et les archives de la seigneurie de Clérac, on peut suivre beaucoup de familles Cléracaises sur plusieurs siècles.

Quelques familles peuvent être qualifiées de notables et ont joué un rôle important dans l'histoire de la commune

La plus ancienne est celle des Caillères (parfois orthographiée Callières ou Caillières). Le premier Caillères à être venu s'installer à Clérac est Jehan Portier, écuyer, seigneur de Caillères (petit fief situé dans la paroisse de Rivière, entre Angoulême et La Rochefoucauld) par son mariage avec Perette de Fart, dame de Clérac, en 1492. C'est lui qui a fait construire le château qui selon la coutume locale a pris son nom. Ses descendants directs l'ont possédé et habité jusqu'en 1958, date du décès de Charlotte de Caillères, épouse de Gaston Furcy de Lavault. Du tronc principal, se sont séparés plusieurs branches : au XVIIème siècle, celle des seigneurs du Plessis, de Fargue et de la Maronnière (près de Baignes et Mirambeau) qui s'est installée au XIXème siècle à Semussac (près de Mirambeau) ; au XVIIIème siècle, celle des seigneurs de Coustolle à Saint Martin d' Ary, qui reviendra à Clérac au XIXème siècle pour habiter l'ancien prieuré et le domaine de la Gélie ; et au XIXème siècle, celle de Bonnières (près de Fougueyrolles en Dordogne) et qui s'installera au XXème siècle près de Langoiran en Gironde : issu de cette branche, Alain de Caillères, décédé en 1973, a été le dernier à porter le nom de Caillères.

A ces membres légitimes de la lignée des Caillères, il faut ajouter les nombreux descendants des 3 enfants non légitimes mais reconnus (et pourvus de dots) de Raphaël de Caillères (1640-1739).

Plusieurs Caillères ont servi dans les armées royales aux XVIIème et XVIIIème siècles. Pendant la Révolution, deux d'entre eux, de la branche de Coustolle, ont rejoint les Emigrés en Belgique, tandis que l'héritier et propriétaire du château de Caillères, Louis (fils du dernier seigneur de Clérac et de sa servante), combattait dans les armées révolutionnaires contre les Chouans et les Vendéens...avant de devenir maire de Clérac et d'être reçu à la cour du roi Louis XVIII avec le titre de marquis !

En effet, après avoir été seigneurs de Clérac pendant plus de 3 siècles, les Caillères en ont été maires durant plusieurs décennies : Louis (1807-1831), puis son fils également prénommé Louis (1847-1853) et son petit-fils Charles Philippe (1853-1870).

Après celle des Caillères, la famille la plus notable de Clérac est la famille Nau. Ce nom, orthographié de différentes façons (Nau, Naud, Neau ou Neaud), est très répandu dans tout le sud du département.

A Clérac, presque tous les Nau sont issus du mariage de Guillaume Nau (1605-1640) avec Louise Mallet (1613-1693) : celle-ci est inhumée dans l'église, ce qui montre, dès cette époque, la notabilité de la famille. Leurs descendants se sont installés dans plusieurs villages : Manon, le Barail, Réservat, Teurlay du Lary, les Bertrands. Plusieurs mariages ont été contractés entre les différentes branches, ce qui rend complexe leur généalogie.

Ses membres sont souvent qualifiés de « bourgeois » ou de « praticiens », ce qui atteste de leur notabilité. Ils exercent souvent les professions de marchands et meuniers ; et quelques-uns sont devenus sergents royaux, chirurgiens et notaires, et même capitaine des chasses de la seigneurie de Montguyon. Leurs terres sont suffisamment grandes pour qu'ils puissent les faire cultiver par un ou plusieurs métayers (certains s'appelant Nau, peut-être de lointains cousins). Et quelques-uns sont devenus des petits banquiers locaux, prêtant de l'argent à leurs voisins dans le besoin. Presque tous ont su se maintenir au même niveau de richesse et de notabilité, mais aucun n'a dépassé une notabilité locale, à l'exception de Jules Nau, conseiller général et négociant reconnu dans le monde du vin et des eaux de vie.

La famille Nau a donné plusieurs maires et adjoints à Clérac : Pierre (1796-1798), Gilbert (1804-1807), Jules (1884-1919), mais aussi Jean-Auguste Geneuil, époux de Marie Nau (1832-1846) et Ernest Gautret, le gendre des précédents (1871- 1873).

Une branche de la famille qui avait quitté Clérac pour Orignolles au XIX -ème siècle est revenue s'installer dans la commune au XXème siècle.

On trouve à Clérac deux autres familles Nau à Souillac et Vérine (familles de laboureurs et de propriétaires), sans qu'il soit possible d'établir de liens entre elles.

Les Familles de Clérac (suite)

Tout aussi notable au XVII^{ème} siècle devait être la famille Macouillard. Elle avait donné son nom au village où elle habitait (aujourd'hui le Barail), plusieurs de ses membres ont exercé la fonction de marchand, chirurgien et de notaire et des mariages ont été conclus avec la famille Nau (c'est ainsi que le Barail est passé entre ses mains). Mais, au cours des siècles suivants, elle est devenue beaucoup plus modeste et a rejoint les rangs des simples laboureurs et cultivateurs.

Plus constants dans la notabilité ont été les Dumon. Descendant d'un sergent royal qui fut maître d'école à Clérac au XVIII^{ème} siècle, elle a fourni des notaires, meuniers (à Gadebourg), et même des négociants à Bordeaux. Jean Dumon a été adjoint au maire en 1831 et son petit-fils également prénommé Jean a été maire de 1881 à 1884.

Notable également était la famille Amaniou qui s'installa à Abel en 1835 suite à un mariage avec une Laville. Elle compte parmi ses membres plusieurs notaires et arpenteurs au XVIII^{ème} siècle (à Montlieu, Chepniers, Bussac), un cabaretier à Clérac (qualifié de bourgeois, et marié avec une Nau) et s'est alliée avec les Deniau, riches maîtres des relais de poste de Chierzac et Peujard. On trouve par ailleurs de nombreuses autres personnes nommées Amaniou dans les registres d'état civil, sans qu'il soit possible de les relier entre elles.

Notable aussi était la famille Duvedeix à Massicot. Descendante de Charles Duvedeix, scieur de long venu du Limousin qui avait épousé en 1823 Catherine Bertaud, fille d'un marchand de Massicot (descendant des Nau), elle donna à Clérac un maire, également prénommé Charles, de 1870 à 1883.

Toutes les autres familles, plus modestes, sont, pour la plupart, des lignées de paysans.

Avant la Révolution, ils sont appelés laboureurs. Après la Révolution, on distingue les propriétaires des cultivateurs. Les premiers sont à la tête d'un domaine assez important pour leur apporter une certaine aisance : les plus riches semblent avoir été les Mornet (à Souillac) héritiers de plusieurs lignées de Clérac et Bédénac (Amaniou, Nau, Teurlay, Réal). Les autres sont soit des petits propriétaires, soit des métayers ou domestiques. On trouve aussi de nombreuses familles d'artisans (meuniers, charrons, tonneliers, forgerons, maçons, boulangers, cabaretiers...), parfois qualifiés aussi de marchands.

Une place à part doit être réservée à la famille Dubreuil. En 1778, Pierre Dubreuil, simple laboureur de Clérac, mais sans doute fortuné, achète la seigneurie de Rentier qui dépendait de la baronnie de Montguyon. Plusieurs de ses membres participeront aux campagnes de Napoléon et figureront longtemps parmi les plus riches propriétaires de la commune. François Dubreuil a été adjoint au maire en 1846-1847. Ses biens sont passés par héritage à la famille Ranjard.

Deux familles se distinguent par le nombre de leurs descendants : les Bertet et les Teurlay. La plupart des Bertet étaient laboureurs dans les villages de Simonneau, le Bonnin et Chabot (en Cercoux). Parmi leurs descendants, on trouve les Chauve qui ont fait construire la très belle maison bourgeoise du Bonnin. Par mariage, une branche des Bertet (de Cercoux) est venue s'installer à Albret dans la première moitié du XIX^{-ème} siècle. Une autre famille Bertet vivait à Dubet : descendant d'un marchand du XVII^{-ème} siècle, elle s'est alliée au XIX^{-ème} siècle avec les Dumon.

Les Teurlay, que certains prétendent issus d'un soldat anglais de la guerre de 100 ans, étaient installés dans les villages de Château et de Fradon. Ils ont donné leur nom à plusieurs lieux dits : le Bois de Teurlay, Teurlay des Landes, Teurlay du Lary. Très nombreux, ils se sont alliés avec de multiples familles Cléracaises, dont les Nau, Bertet et Amaniou.



Une des maisons de la famille Dumon dans le bourg de Clérac (aujourd'hui propriété de la commune)



Monument construit par le sculpteur Arnold sur la tombe de la branche ainée de la famille Nau dans le cimetière de Clérac

A toutes ces familles installées à Clérac depuis plusieurs siècles, sont venues s'en ajouter d'autres suite à différentes migrations pour des motifs politiques, professionnels ou économiques.

Nous avons à plusieurs reprises évoqué la venue dès la fin du XIX -ème siècle de Landais (comme résiniers), puis de Bretons et Vendéens et enfin d'Italiens et de quelques Espagnols et Portugais (comme agriculteurs). Ils se sont généralement bien intégrés, réalisant de nombreux mariages avec des Cléracaises et Cléracais de vieille origine.

Deux cas méritent une attention particulière, ceux des familles Persick et Poupelain : arrivées presque en même temps, dans les années 1870, elles ont joué un rôle important dans notre commune.

Louis Persick vient de Creutzwald, en Moselle : avec son père et son frère, il a fui sa province natale devenue allemande en 1871 et s'est installé à Clérac. Pourquoi Clérac ? nous ne le savons pas. Peut-être parce qu'il y avait une verrerie, comme dans sa commune natale ? Il s'installe au Bosquet et crée un atelier de fabrication de pipes en terre pour les fêtes foraines. Dès 1873, il épouse une Cléracaise Marie Bertrand, qui lui donne plusieurs enfants. Leurs descendants continueront pendant plusieurs générations l'activité fondée par Louis, contribuant à développer l'industrie de la terre blanche, longtemps de façon autonome, avant d'être absorbés par la SOGDAR après la Seconde Guerre mondiale.

Originaire du nord du département, Ferdinand Poupelain a 30 ans quand il est nommé instituteur à Clérac (à cette époque, l'école est située dans la partie est de la maison des Caillères, dans l'ancien domaine du Prieuré). Comme le veut la coutume, il exerce aussi les fonctions de secrétaire de mairie. Une dizaine d'années après sa nomination, il rejoint la nouvelle école, sur le champ de foire. A la retraite en 1906, il s'installe dans la belle maison qu'il s'est fait construire, à la sortie du bourg, sur la route qui mène à Cercoux. Ses deux fils feront de belles carrières dans l'armée et réaliseront

de beaux mariages. L'ainé, Ferdinand Valentin, qui finit sa carrière militaire comme capitaine et a été décoré de la Légion d'Honneur, épousera Marie Eléonore Clémenceau, fille d'un propriétaire d'Angenin. Ses descendants créeront une scierie (toujours en activité) et deux distilleries (une de vin et une de résine) et deux, Armand et son fils Marc, seront maires de Clérac de 1945 à 2001. Le fils cadet de Ferdinand, Raoul, mènera une brillante carrière de médecin de la marine. Il épousera Rose Chatonnet dont la grand-mère était une Duvedeix (de Massicot) et une de leur fille se maria avec Jean-François d'Arlot de Saint- Saud, descendant d'une des plus anciennes familles de la noblesse du Périgord.

Ainsi de générations en générations, les Cléracais ont bâti la commune dans laquelle nous vivons. La plupart sont restés anonymes et reposent dans l'église pour les plus notables, sous la place de l'église et dans le cimetière actuel pour les autres. Cependant quelques-uns ont acquis une certaine notoriété qui dépasse les limites de la commune. Nous reviendrons sur certains d'entre eux dans les prochains articles.

Jean-Paul Grasset



Maison de la famille Mornet à Souillac (toujours propriété de ses descendants)

L'oranger du Mexique



Arbuste très élégant, l'oranger du Mexique se pare d'un beau feuillage persistant découpé et aromatique, illuminé au printemps d'une magnifique floraison blanche ou rose et parfumée.

Facile à réussir, il décore toute l'année vos massifs, haies et grandes rocailles. Il s'adapte aussi très bien en grand bac et orne ainsi cours dallées, terrasses et grands balcons.

Doté de nombreuses qualités, l'oranger du Mexique est décoratif toute l'année. Son feuillage persistant vert foncé, palmé et finement découpé, dégage une agréable odeur aromatique d'agrumes quand on le froisse.

Sa floraison très spectaculaire intervient d'avril à juin, avec un léger regain en septembre dans de bonnes conditions. Très nombreuses, ses fleurs à 5 pétales recouvrent presque l'arbuste et émettent un délicieux parfum de fleur d'oranger. Elles attirent les insectes butineurs comme les papillons et les abeilles.

L'oranger du Mexique est facile à réussir. Il pousse aussi bien en plein soleil qu'en situation semi-ombragée. Il se contente d'un sol ordinaire drainé de préférence, même sec. S'il supporte la sécheresse, sa croissance est plus vigoureuse s'il bénéficie d'une terre qui conserve un peu d'humidité en été.

Jamais malade, rustique jusqu'à $-10^{\circ}\text{C}/-12^{\circ}\text{C}$ sans protection, l'oranger du Mexique est aisé à entretenir. Il n'a pas besoin d'être systématiquement coupé pour fleurir abondamment. Il supporte très bien la taille si besoin, en vue d'harmoniser son port naturel en boule. Intervenez après la première floraison en juin-juillet, et apportez un peu d'engrais organique pour favoriser la repousse, accompagné de quelques arrosages si le temps est sec.

C'est un bon substitut au buis pour la réalisation de grosses boules persistantes, taillées régulièrement. Comme il supporte bien l'ombre sèche, il se plante également sous les arbres en condition de sous-bois.



C'est la saison du melon dans tous ses états !

Tartare de melon (4 personnes)

Ingrédients :

1 concombre
1 melon
200 g de feta
Huile d'olive
Sel, poivre
Menthe ciselée

La recette :

Lavez et découpez 1 concombre en quatre dans la hauteur.
Épépinez et coupez-le en dés.
Épluchez, épépinez, taillez 1 melon en dés.
Mélangez le concombre, le melon et 200 g de feta coupée en dés. Ajoutez le jus d'un citron et 2 cuillères à soupe

d'huile d'olive. Salez, poivrez et mélangez délicatement.
Remplissez quatre ramequins avec la préparation. Tassez et retournez sur les assiettes.
Pour finir, parsemez de menthe ciselée et servez frais

Le montage :

Sortez les boules de ganache du frigo. Déposez une boule de ganache sur une fourchette et trempez-la entièrement dans le chocolat de couverture. Déposez-la ensuite sur une feuille de papier sulfurisé. Renouvelez l'opération jusqu'à épuisement de la ganache.



Salade de melon à l'italienne (4 personnes)

Ingrédients :

1 ou 2 melons selon la taille
4 tranches de jambon de parme
200 g de parmesan en copeaux
200 g de gorgonzola
50 g de pignons
1/2 citron

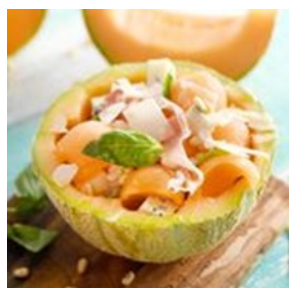
La recette :

Coupez le melon en deux et coupez la chair en petits dés ou en petites boules, mettez dans un plat.

Ajoutez les tranches de jambon de Parme détaillées en lanières, puis 200 g de parmesan en copeaux et 200 g de gorgonzola en morceaux.

Ajoutez 50g de pignons, quelques feuilles de basilic et le jus d'un 1/2 citron.

Mettez une demi-heure au frais et juste avant de servir mettre un peu d'huile d'olive, et du poivre concassé.



Et pourquoi pas
en dessert !!!!

Melon au Cointreau et mascarpone (6 personnes)

Ingrédients:

1/2 melon (ou 1 petit)
1 cuillère de Cointreau
Jus de citron
Vergoise
1/2 verre d'amandes effilées
2 palets bretons
1 œuf
50 g de sucre
250 g de mascarpone
30 g de sucre glace

La recette :

Couper le melon en tranches et ensuite en petits cubes. Verser sur le melon, 1 cuillères à soupe de : Cointreau, de jus de citron, de vergoise, 1/2 verre d'amandes effilées et 2 palets bretons au beurre émiet-

tés. Réserver.

Dans un petit saladier battre le jaune d'œuf avec le sucre. Quand le mélange blanchit, ajouter le mascarpone et battre avec un mixeur pour obtenir une crème bien lisse. Dans un autre saladier battre le blanc d'œuf en neige avec une goutte de jus de citron et le sucre glace. Ajouter au mascarpone et mélanger doucement avec une cuillère.

Dans les verrines, verser deux cuillères de melon au Cointreau. Couvrir avec la crème au mascarpone. Finir par une petite cuillère de melon et décorer avec un peu amandes effilées. Réserver au frais au moins 2 heures.



Bon appétit !!!

Etat Civil

Madame Jacqueline CLOUTOU

Décédé le 24 janvier 2021 à Boscammant

Domiciliée à 2 rue de l'ancienne forge

Monsieur André RAMBAUD

Décédé le 24 février 2021 à Boscammant

Domicilié à 9 rue des écoles

Monsieur Robert DIET

Décédé le 11 avril 2021 à Libourne

Domicilié à 6 la pierre de la Vallade



Recensement militaire



Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**.

Désormais, entre le 16^{ème} et à la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Mairie de Clérac

1 place de la Mairie
17270 Clérac
Tél : 05.46.04.13.12
info@ville-clerac.fr
www.ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi et jeudi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15
Le vendredi de 14h à 17h30
Le samedi de 8h30 à 12h30

Culture**Bibliothèque :** 05.46.04.75.56

bibliotheque@ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture :

Le mardi et jeudi de 16h30 à 18h30
Le mercredi et samedi de 10h00 à 12h00
Le vendredi de 16h00 à 18h00

Musée :

1 route des châteaux
05.46.04.07.83
email : musee-clerac@orange.fr
web : www.musee-clerac.fr

Horaires d'ouverture :

Le mardi et mercredi de 14h à 18h30
Le jeudi, vendredi, samedi et dimanche
de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Education**Ecole :** 05.46.04.53.82

Garderie périscolaire (s'adresser à la mairie) : 05.46.04.90.08
ou 05.46.04.13.12

Office religieux

Planning des messes :

Messes du samedi 18h30 de Pâques à la Toussaint

Messes du samedi 18h de la Toussaint à Pâques

1er samedi : Eglise de Chevanceaux

2ème samedi : Eglise de Clérac

3ème samedi : Eglise de Vassiac-Montguyon

4ème samedi : Eglise de Cercoux

5ème samedi : Eglise de St Pierre du Palais

Tous les dimanches : Eglise de Montlieu à 10h30

Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)

05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

Services**Salle des fêtes :** 05.46.04.13.12**La Poste :** 05.46.04.13.00**Horaires d'ouverture :**

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

ADMR Saintonge Sud (Ancienne Mairie de Saint Martin d'Ary,
26, route de Royan) : 05.46.04.45.97

Déchèterie-SOTRIVAL : 05.46.04.03.38

Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15.

Samedi : 9h-12h30 et 14h00-17h30. Fermé dimanche, lundi et jours fériés.

SPA (Saintes) : 05.46.93.47.65web : spa.de.saintes.free.fr**Régie d'exploitation services des eaux :** 05.46.49.42.56**ENEDIS (dépannage) :** 09 69 32 18 84**Orange :** 39 00**SNCF :** 0 892 35 35 35**Social**

Maison de la Solidarité et des Services publics (Mairie de
Montguyon) : 05.46.04.01.45

Email : ccas.msap@montguyon.fr

Assistante sociale (service social de Montendre) :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au
05.46.49.27.77

Conciliateur de justice (Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Tous les 2èmes mercredis de 9h à 12h

Tourisme**Communauté de Communes de la Haute Saintonge :**

05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78

web : www.haute-saintonge.org**Office de tourisme cantonal Montguyon : 05.46.04.28.70****Urgences et santé****Samu :** 15**Police :** 17**Pompiers :** 18**N° d'Urgence Unique Européen :** 112**Gendarmerie de Montguyon :** 05.46.04.10.13**Hôpital Jonzac :** 05.46.48.75.75**Hôpital Libourne :** 05.57.55.34.34**Médecin de nuit (week-end et fériés) :** 05.46.27.55.20**Centre antipoison (Bordeaux) :** 05.56.96.40.80**Accueil familial personnes âgées/
handicapées**

Mme Bodin Sylvie (Matrat) 05.46.04.29.54.

Mme Martin Francine (rue de la franière) 05.46.48.02.58.

Mme Prezart Annie (la Giraude) 05.46.04.13.75.

Mme Vias Sylvie (11 rue de lesné) 05.46.04.20.89.

Mme Géron Agnès (rue du Brandard) 05.46.04.28.59

Mme Metay Brigitte (9 rue de Lesné) 05.46.04.02.13

Assistantes maternelles

Mme Glenisson Marie-Hélène (rue de la faïencerie)
05.46.48.26.60.

Mme Mole Bénédicte (impasse des fougères) 06.16.69.47.75

Mme Tingul Linda (rue du Jeu de Quilles) 05.46.70.69.13.

Auxiliaire de vie

Mme DOURTHE Liliane (rue de la Faïencerie) 05 46 04 28 85



Mairie de Clérac

1, place de la Mairie

17270 CLERAC

Téléphone : 05 46 04 13 12

Messagerie : info@ville-clerac.fr

Site internet : www.ville-clerac.fr